Procédure applicable aux groupes d'examen linguistique

Convenue par la CMP à sa cinquième session (2010); révisée par la CMP à sa sixième session (2011), à sa huitième session (2013) et à sa douzième session (2017)

Procédure de rectification des erreurs figurant dans les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) dans des langues autres que l'anglais après adoption

(1) Les représentants des ONPV et des ORPV de chaque groupe linguistique de la FAO, anglais excepté, sont invités à organiser un groupe d'examen linguistique (GEL) chargé d'examiner les préférences terminologiques et à identifier les erreurs rédactionnelles et de mise en page à l'issue de la traduction. Chaque GEL est appelé à identifier un coordonnateur pour les communications avec le Secrétariat, à indiquer selon quelles modalités il va organiser les communications à l'intérieur du Groupe (par exemple téléconférence, échange de documents, etc.), à expliquer sa structure et à répondre aux questions des membres sur les modalités permettant de participer au GEL. Chaque GEL devrait inviter un représentant du groupe concerné de traduction de la FAO et un ou plusieurs membres du Groupe technique sur le Glossaire pour la langue en question à participer afin d'assurer une bonne compréhension des problèmes du GEL.

(2) Une fois constitué et reconnu par le Secrétariat, chaque GEL est invité à examiner les NIMP adoptées et à présenter des observations, en mode suivi des modifications, au sujet des préférences terminologiques, ainsi que des erreurs rédactionnelles et de mise en page au Secrétariat par l'intermédiaire du coordonnateur désigné par le Groupe, au plus tard trois mois après avoir été informé que les NIMP adoptées étaient en ligne sur le PPI (www.ippc.int); cette période court pour la langue en question à partir de la date de mise en ligne sur le PPI de la NIMP dans cette langue.

(3) Les services de traduction de la FAO peuvent participer en tant que membre du GEL, mais toute communication officielle relative aux changements proposés aux NIMP doit émaner du coordonnateur du GEL et être adressée au Secrétaire de la CIPV (ippc@fao.org) afin de permettre la maîtrise des versions successives des normes.

(4) Si aucune observation n'est présentée, la version adoptée à la CMP demeure la version finale.

(5) Si des observations sont présentées par les coordonnateurs des GEL selon le processus décrit plus haut, le Secrétariat transmet les observations, en mode suivi des modifications, aux services de traduction de la FAO.

(6) Les services de traduction de la FAO examinent les changements proposés. Si les changements proposés sont tous acceptables pour les services de traduction de la FAO, la version en mode suivi des modifications de la NIMP produite par le GEL est transmise au Secrétariat. Si les services de traduction de la FAO sont en désaccord sur tout changement proposé par le GEL, ils motivent leur désaccord et se concertent avec le GEL afin d'échanger leurs vues et de s'efforcer de se mettre d'accord. S'ils n'y parviennent pas, le service de la traduction de la FAO prend la décision finale et fournit par écrit des explications que le Secrétariat transmet aux parties contractantes de la CIPV.

(7) Les observations relatives à la traduction des termes et expressions du Glossaire sont transmises au Groupe technique sur le Glossaire par l'intermédiaire du CN car elles peuvent entraîner des modifications qui seraient alors à apporter à de nombreuses NIMP. Les problèmes de mise en page sont pris en charge par le Secrétariat.

(8) Le Secrétariat met en ligne sur le PPI les NIMP modifiées et informe toutes les parties contractantes. L'ordre du jour de la CMP comprend un point permanent pour que la Commission prenne acte du fait que des normes déterminées ont été modifiées.

(9) La CMP prend acte du fait que les normes en question ont été modifiées et annule les versions des NIMP adoptées précédemment. On trouvera un complément d'informations (en anglais) sur les GEL sur la page du PPI qui leur est consacrée, à l'adresse: https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/standards-setting/ispms/language-review-groups/